

La Constitution sud-africaine

Partage international n° [101](#) - Février 1997

La dernière étape du passage de la suprématie blanche à la démocratie est intervenue lors de l'approbation d'une nouvelle Constitution par la Cour suprême d'Afrique du Sud. La version finale du document a soigneusement été négociée au sein des divers partis politiques, et a été mise au point à la fois par les représentants officiels du gouvernement et par les leaders du Parti National d'obédience blanche.

La Constitution appelle à une branche exécutive très forte et à une législature à deux Chambres. Elle comporte une Charte des Droits très étendue, qui

prohibe la discrimination fondée sur la race, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle ou le statut marital, et garantit la liberté de parole, de mouvement et d'activité politique. Certaines agences de surveillance voient leur indépendance garantie et la peine de mort est abolie.

Afrique du Sud

Sources : New York Times, E.-U.

Thématiques : [politique](#)

Rubrique : [Tendances](#) (Dans le monde actuel s'affirme une tendance de plus en plus prononcée à la synthèse, au partage, à la coopération, à de nouvelles approches et avancées technologiques pour la sauvegarde de la planète et le bien-être de l'humanité. Cette rubrique présente des événements et courants de pensée révélateurs d'une telle évolution.)